

Table des matières

Remerciements	V
Table des matières	VII
Abréviations	XIII
INTRODUCTION	1
1. La lutte contre la criminalité : les stratégies centrées sur les profits	3
2. La confiscation, la saisie et l'entraide judiciaire internationale	4
3. Les buts de la confiscation et son pouvoir dissuasif.....	4
4. Le crime « désorganisé » : la confiscation est-elle une réponse à un risque surestimé ?	6
5. La confiscation est-elle une « fragile bulle de savon » ?.....	7
6. La confiscation et les défis posés par l'internationalisation du crime	8
7. Les hypothèses et les objectifs de la recherche.....	9
PREMIÈRE PARTIE : LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX.....	13
I. La saisie et la confiscation dans les instruments internationaux	15
1. La CEEJ (1959).....	15
2. La Convention de Vienne (1988)	15
3. La Convention n° 141 du Conseil de l'Europe (1990).....	21
4. La Convention de l'OCDE contre la corruption (1997).....	24
5. La Convention n° 173 du Conseil de l'Europe (1999).....	26
6. La Convention de Palerme (2000)	28
7. La recommandation n° 3 du GAFI (2003)	30
8. La Convention de Mérida (2003).....	36
9. La Convention n° 198 du Conseil de l'Europe (2005).....	38
10. La confiscation du point de vue des droits de l'homme	40
II. L'entraide à des fins de saisie et de confiscation dans les instruments internationaux.....	45
1. La CEEJ (1959) et son deuxième Protocole (2001).....	47
2. La Convention de Vienne (1988)	50
3. La Convention n° 141 du Conseil de l'Europe (1990).....	53

4. La Convention de l'OCDE contre la corruption (1997)	58
5. La Convention n° 173 du Conseil de l'Europe (1999)	58
6. La Convention de Palerme (2000)	60
7. Les recommandations du GAFI (2003) en matière d'entraide	62
8. La Convention de Mérida (2003)	65
9. La Convention n° 198 du Conseil de l'Europe (2005)	69
10. Les investigations financières : la recherche et la localisation d'actifs dans un contexte international	71
11. L'entraide à des fins de confiscation du point de vue des droits de l'homme	76
III. Le gel d'avoirs dans le contexte particulier de la lutte contre le financement du terrorisme	77
1. Le régime ordinaire : la CRFT (1999)	79
2. Le régime ordinaire : la Convention n° 198 du Conseil de l'Europe (2005)	82
3. Le régime d'exception : les résolutions du Conseil de sécurité	83
4. Le régime d'exception des sanctions ciblées : perspectives	89
5. Le gel des avoirs terroristes et les garanties fondamentales	91
6. Les recommandations spéciales du GAFI (2001)	93
IV. Conclusions intermédiaires : les instruments internationaux en matière de confiscation	98
DEUXIÈME PARTIE : LE DROIT DE L'UE	103
I. La coopération judiciaire pénale dans le cadre de l'UE	105
1. La coopération judiciaire pénale dans le cadre de l'UE : du Traité de Maastricht (1992) au Traité de Lisbonne (2007)	105
2. L'évolution du principe de reconnaissance mutuelle en matière de coopération judiciaire pénale	115
3. La coopération judiciaire pénale dans l'espace Schengen	119
II. Les travaux de l'UE sur la question particulière de la confiscation internationale	122
1. L'action commune 98/427/JAI	123
2. L'action commune 98/699/JAI	124
3. L'UEEJ (2000)	127
4. La décision cadre 2001/500/JAI	131
5. Le Protocole UEEJ (2001)	133
6. La décision cadre 2003/577/JAI	140

7. La décision cadre 2005/212/JAI.....	144
8. La décision cadre 2006/783/JAI.....	148
9. La décision cadre 2008/978/JAI.....	153
10. Quels mécanismes européens pour la coordination des procédures de saisie et de confiscation ?	160
III. Les travaux de l'UE sur la question particulière de la lutte contre le financement du terrorisme	169
1. La définition des « <i>actes terroristes</i> » au niveau de l'UE	169
2. La position commune 2001/931/PESC	170
3. Le règlement 2580/2001/CE.....	172
4. Le règlement 881/2002/CE.....	175
5. L'affaire SWIFT et les limites de l'« <i>asset tracing</i> ».....	177
6. La jurisprudence de la CJCE concernant les actes pris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.....	179
IV. Conclusions intermédiaires : le droit de l'UE en matière de confiscation	182
TROISIÈME PARTIE : LE DROIT SUISSE.....	189
I. La confiscation dans le CP suisse.....	191
1. La confiscation en vertu des articles 69 ss CP	191
2. La nature de la confiscation	192
2.1. D'autres normes de confiscation contenues dans le CP et les lois fédérales...	195
3. La compétence confiscatoire du juge suisse	196
3.1. L'application des articles 3 à 8 CP à la confiscation	196
3.2. La compétence locale en Suisse	199
3.3. La compétence matérielle	200
4. La confiscation d'objets dangereux en vertu de l'article 69 CP	201
4.1. L'objet de la confiscation	202
4.2. La commission d'une infraction et le lien de connexité.....	202
4.3. Le fait de compromettre la sécurité des personnes, la morale ou l'ordre public	205
4.4. Le principe de la proportionnalité	206
4.5. Questions de procédure.....	207
4.6. La prescription	208
5. La confiscation de valeurs patrimoniales en vertu de l'article 70 CP	208
5.1. La finalité de la confiscation de nature compensatoire.....	208
5.2. L'objet de la confiscation	209

5.3. La commission d'une infraction et le lien de connexité	210
5.4. La méthode du calcul de l'avantage illicite	213
5.5. La restitution immédiate au lésé	216
5.6. La protection des droits des tiers	218
5.7. Questions de procédure.....	221
5.8. La prescription	221
6. La créance compensatrice de l'Etat en vertu de l'article 71 CP.....	223
6.1. Les conditions d'application de l'article 71 CP	223
6.2. Le montant de la créance compensatrice	224
6.3. Questions de procédure.....	225
6.4. La prescription	226
7. La confiscation des avoirs d'une organisation criminelle en vertu de l'art. 72 CP	226
7.1. La notion d'organisation criminelle.....	227
7.2. Le pouvoir de disposition de l'organisation criminelle	229
7.3. Le renversement du fardeau de la preuve	230
7.4. Vers un renversement général du fardeau de la preuve pour les infractions du droit pénal économique ?	232
7.5. La protection des droits des tiers	235
7.6. La prescription	235
8. L'allocation au lésé en vertu de l'article 73 CP.....	236
8.1. Les conditions d'application.....	237
8.2. Questions de procédure.....	240
9. Le séquestre pénal	241
10. Le cas particulier du gel des avoirs dans la mise en œuvre des sanctions internationales.....	245
10.1. Le gel d'avoirs sur la base de l'art. 184 al. 3 Cst. féd. et de la LRAI	246
10.2. Le gel d'avoirs en vertu de la loi sur les embargos.....	247
10.3. La mise en œuvre du gel d'avoirs en vertu de la résolution 1267 (1999)	248
11. La conformité du droit suisse avec les instruments internationaux en matière de saisie et de confiscation.....	251
11.1. La Convention n° 141 du Conseil de l'Europe	251
11.2. La Convention de l'OCDE.....	253
11.3. La CRFT	253
11.4. La Convention de Vienne.....	254
11.5. La Convention n° 173 du Conseil de l'Europe	255
11.6. La Convention de Palerme	257
11.7. La Convention de Mérida.....	258
II. L'entraide judiciaire à des fins de confiscation en droit suisse	262

1. Les formes de l'entraide judiciaire en droit suisse.....	262
1.1. La distinction entre l'entraide judiciaire et l'assistance administrative.....	262
1.2. La distinction entre l'entraide judiciaire et la collaboration policière.....	263
1.3. L'entraide judiciaire accessoire.....	264
2. L'entraide judiciaire en vertu de la CEEJ et du deuxième Protocole additionnel	264
2.1. La CEEJ.....	264
2.2. Le deuxième Protocole additionnel	265
3. La loi sur l'entraide internationale en matière pénale (EIMP).....	266
3.1. Les conditions générales de recevabilité d'une demande d'entraide à des fins de mesures provisoires ou de remise de valeurs.....	267
3.2. L'entraide à des fins de mesures provisoires (article 18 EIMP)	271
3.3. La remise d'objets dans le cadre d'une procédure d'extradition (article 59 EIMP).....	274
3.4. La remise à titre probatoire (article 74 EIMP).....	277
3.5. La remise de valeurs en vue de confiscation ou de restitution (article 74a EIMP).....	280
3.6. L'exécution des décisions rendues à l'étranger (articles 94 ss EIMP)	285
3.7. Les voies de recours	287
4. La loi fédérale sur la restitution des avoirs illicites (LRAI)	289
4.1. Le blocage des avoirs en vertu de la LRAI.....	291
4.2. La confiscation en vertu de la LRAI : nature et buts.....	291
4.3. Une forme nouvelle de présomption d'illicéité	292
5. La loi fédérale sur la coopération avec la Cour Pénale Internationale (LCPI)	294
6. La loi fédérale sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC).....	297
6.1. Le partage sur le plan interne	298
6.2. Le partage sur le plan international	298
7. L'entraide judiciaire en matière pénale dans le cadre des Accords bilatéraux II conclus entre la Suisse et l'UE	301
7.1. L'Accord sur l'association à l'acquis de Schengen	301
7.2. L'Accord pour lutter contre la fraude	303
7.3. L'Accord sur la fiscalité de l'épargne	305
8. La conformité du droit suisse avec les instruments internationaux en matière d'entraide à des fins de confiscation.....	307
8.1. La CEEJ.....	307
8.2. La Convention n° 141 du Conseil de l'Europe	307
8.3. La Convention de l'OCDE.....	308
8.4. La CRFT	308

Table des matières

8.5. La Convention de Vienne	308
8.6. La Convention n° 173 du Conseil de l'Europe	309
8.7. La Convention de Palerme	309
8.8. La Convention de Mérida.....	309
CONCLUSIONS.....	311
Bibliographie.....	317
A. Doctrine.....	317
B. Sources officielles	335
Registre de mots clés	343